



## Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

252 | Octobre-Décembre 2010  
Nouvelle-Calédonie

---

# Paysages vernaculaires et développement local en Nouvelle-Calédonie

Jean-Michel Lebigre

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/6120>

DOI : 10.4000/com.6120

ISSN : 1961-8603

### Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2010

Pagination : 555-566

ISBN : 978-2-86781-665-9

ISSN : 0373-5834

### Référence électronique

Jean-Michel Lebigre, « Paysages vernaculaires et développement local en Nouvelle-Calédonie », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 252 | Octobre-Décembre 2010, mis en ligne le 01 octobre 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/6120> ; DOI : 10.4000/com.6120

---



## Paysages vernaculaires et développement local en Nouvelle-Calédonie

Jean-Michel LEBIGRE<sup>1</sup>

Parmi les nombreux attraits prêtés à la Nouvelle-Calédonie et si souvent vantés, il en est deux qui peuvent être considérés comme récurrents : la beauté et la variété de ses paysages. Il s'agit là, bien sûr, de considérations qui relèvent entièrement des représentations individuelles ou collectives de visiteurs et d'habitants de ce petit archipel du Pacifique sud-occidental. La problématique paysagère n'y a longtemps été abordée qu'à travers ce filtre particulier qu'est celui du tourisme dont les acteurs mettent volontiers en avant ce qui est spectaculaire. En revanche, le paysage en tant qu'élément de la vie quotidienne et des routines des personnes et des communautés auxquelles elles appartiennent, y apparaît comme un thème nettement plus discret. Ce n'est qu'en 1998, date encore récente, que l'Accord de Nouméa a mis en avant l'importance du paysage dans l'identité kanak :

L'identité kanak était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière, et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles. Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les échanges.

Cette conception du paysage rejoint le concept de « paysage vernaculaire » développé par John Brinckerhoff Jackson en 1984 (Brinckerhoff, 2003). L'auteur désignait sous ce terme les paysages,

« produits et habités par les hommes, qui organisent collectivement, selon le principe du bien-être, leur cadre d'existence sur la Terre ».

1. EA 4242 CNEP, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, mél : jm.leb@numericable.fr



Il opposait le paysage vernaculaire au « paysage politique » produit par le pouvoir. Si l'on se réfère à la « Convention européenne du paysage » (2001), un paysage se décompose en une partie objective, le plus souvent visuelle, fondée sur des interrelations entre éléments naturels et sociaux à l'intérieur d'un territoire, et en une partie subjective fondée sur la sensibilité soit d'un observateur, soit d'un ensemble d'observateurs. Il ne faut donc pas faire ici le terme de « paysage » synonyme de celui de « géosystème » ou à plus forte raison d'« écosystème ».

Comme dans un article publié récemment (Lebigre, 2010) auquel nous avons beaucoup emprunté, nous nous attacherons à montrer, dans un premier temps, la diversité et l'originalité des paysages calédoniens, puis dans un second temps, à voir comment l'intérêt susceptible d'être porté à ces paysages pourrait éventuellement être un élément moteur du développement local.

## I – Des paysages reflets de la société et de l'histoire

Ce serait une banalité d'affirmer que les paysages de l'archipel calédonien relèvent de contextes naturel et humain tout à fait particuliers. Pourtant, vus du Guizhou<sup>2</sup>, les paysages de Nouvelle-Calédonie peuvent paraître bien singuliers : ils s'inscrivent en effet dans un monde insulaire tropical (tableau 1) assez éloigné des réalités de cette province chinoise. Dans la Brousse<sup>3</sup> par exemple, les densités de population n'avoisinent qu'un à 5 habitants au kilomètre carré. Il s'agit de plus d'une entité territoriale, certes autonome, mais liée à une métropole influente, la France, éloignée de plusieurs milliers de kilomètres. Cependant on peut noter l'existence de quelques rares points communs entre le Guizhou et la Nouvelle-Calédonie : l'importance numérique des peuples autochtones, le poids de l'activité minière dans l'économie et dans la vie des communes rurales, ou encore le relief accidenté qui est à l'origine de fortes contraintes pour l'agriculture.

### 1 – Les grandes oppositions spatiales

Sur la Grande-Terre de Nouvelle-Calédonie, on observe une nette opposition entre les paysages de la côte Est et ceux de la côte Ouest (fig.1). La côte Est, davantage arrosée et plus escarpée que son opposé, donc moins convoitée

2. L'article résume une communication présentée au Colloque franco-chinois « *Environnement, patrimoine et développement durable* », Guiyang (Chine), 3-12 juillet 2007.

3. Le concept de brousse, souvent péjoratif en Europe, s'applique à toutes les régions rurales de la Nouvelle-Calédonie ; la Brousse calédonienne s'oppose au monde urbain : y subsistent des modes et des rythmes de vie anciens, très différents de ceux de la ville (Lebigre, 2010).

lors de la colonisation, est le principal domaine des communautés villageoises kanak organisées en tribus. Quoique de nombreuses réserves tribales s'y trouvent, la côte Ouest a été largement investie par les éleveurs et les agriculteurs d'origine européenne. Les paysages, en dépit d'une multitude de déclinaisons, y sont marqués globalement par l'omniprésence de grandes étendues herbeuses originellement dévolues à l'élevage bovin<sup>4</sup> ; s'y ajoutent des vergers et quelques cultures maraîchères. Les îles Loyauté sont à part : ces anciens atolls soulevés (Lifou, Maré) ou basculé (Ouvéa), érigés en province, présentent des paysages originaux dans lesquels transparaît une certaine pérennité des modes de vie traditionnels kanak, même si ces derniers ne cessent d'évoluer.

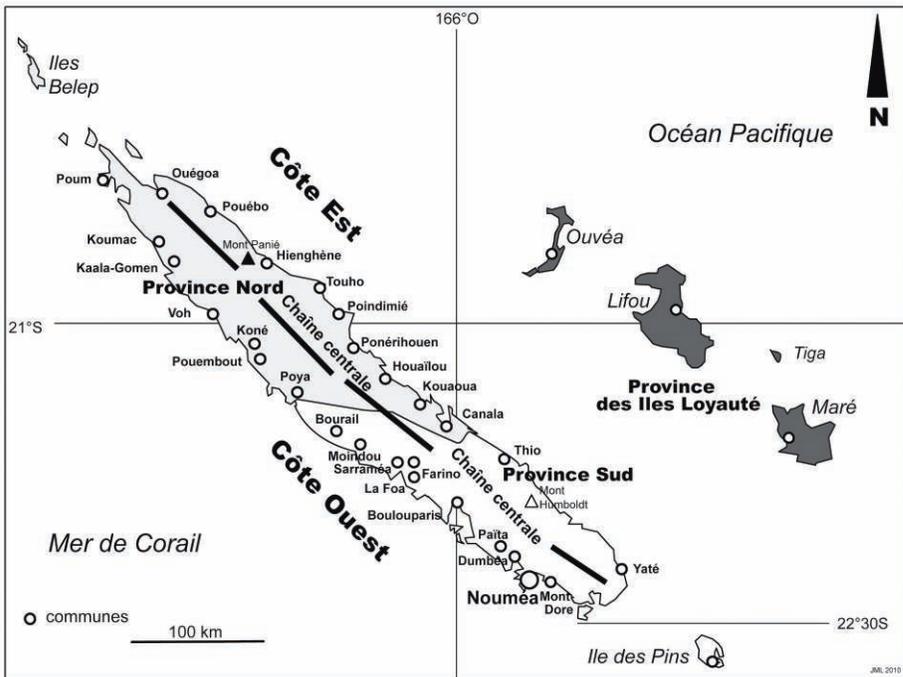


Figure 1 – Les grandes oppositions régionales en Nouvelle-Calédonie

Sur la Grande-Terre, on peut par ailleurs souligner les disparités territoriales entre province Nord et province Sud, sachant que le découpage actuel n'a pas été toujours le même dans le passé. Les récentes nouvelles attributions des provinces, notamment en matière d'environnement, semblent jouer dans le sens du renforcement de ces disparités et de leur lisibilité dans le paysage.

Il faut également prendre en compte les oppositions entre espaces très peu peuplés, voire vides d'habitants, et espaces moyennement peuplés. De ce

4. L'élevage est actuellement en pleine crise du fait notamment d'une forte pression sur le foncier.

point de vue les paysages des plaines côtières, fortement marqués depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'empreinte humaine se différencient nettement de ceux de la Chaîne centrale d'où les hommes sont presque absents. Il existe cependant quelques exceptions notables, comme celle des exploitations minières sur les massifs de péridotites, plaies rouges dans le vert du maquis minier. Le lagon, un autre élément majeur des paysages calédoniens, n'est qu'un espace depuis longtemps approprié mais marqué par la faible durée des séjours des pêcheurs, des navires de transport ou de plaisance. Le fait qu'on puisse l'apercevoir de pratiquement partout à commencer des sommets de la Chaîne, lui offre un rôle à la mesure de sa taille.

## 2 – Des paysages ethniques ?

En dépit de nombreux métissages, il existe une forte dichotomie culturelle entre les populations autochtones kanak, d'une part, et les populations établies à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle lors de la colonisation, d'autre part. Comme un peu partout dans le monde, l'histoire (Angleviel, 2003) joue donc un rôle essentiel dans la distribution des paysages calédoniens. Les personnes établies depuis un siècle et demi sont venues pour l'essentiel d'Europe, parfois *via* l'Australie, accessoirement d'Asie (cas des Vietnamiens, des Javanais et des Japonais) et du reste du Pacifique (cas des Wallisiens, Futuniens, Tahitiens et Ni Vanuatu). Les paysages sont, bien entendu, fortement marqués par cette dualité espaces autochtones/espaces européanisés.

Dans les tribus et dans les communes à majorité kanak, l'habitat est disséminé en petites entités claniques (photo 1). L'agriculture traditionnelle était fondée sur la production de deux grands types de tubercules, le taro et l'igname, qui donnait lieu à des échanges coutumiers ritualisés. Ce cadre coutumier évolutif a été décrit dans toute sa complexité, par de nombreux auteurs comme le Pasteur Leenhardt (1937), J.-P. Doumenge (1974), ce dernier s'étant attaché à la description de la commune de Canala, ou encore P. Métais (1988) ou L. Mapou (1999).

Sur les terres agricoles spoliées aux communautés autochtones lors de la colonisation (A. Saussol, 1979), d'autres paysages se sont dessinés, marqués par la mise en place de systèmes de production conçus selon un modèle européen. En fait, sur de petits espaces, apparaît parfois aujourd'hui une mosaïque de paysages réunissant (ou opposant ?) les terres coutumières tribales, les terres cultivées « à l'européenne » et les bourgs, appelés ici « villages ».

Bien qu'on puisse y observer ici et là quelques éléments paysagers identitaires intéressants, pour la plupart liés directement à son site, Nouméa et sa périphérie donnent l'apparence d'être étrangères à la notion de paysage verna-



**Photo 1 – Habitat kanak dans la tribu du Haut-Coulna, sur la côte Est (Province Nord) (Cliché J.-M. Lebigre)**



**Photo 2 – Habitat sur un domaine d'élevage de la côte Ouest (Province Sud) (Cliché J.-M. Lebigre)**



culaire. Les maisons et les immeubles rangés autour des voies de circulation rappellent d'autres villes. Il faut entrer dans le détail de jardins ou de rares maisons pour sentir une marque océanienne. On peut d'ailleurs être légitimement inquiet quant au futur paysager de l'agglomération qui sera représentatif des architectes et des responsables politiques locaux ainsi que le montre un article de *Varangue* (Nouméa, dimanche ..., 2006). La notion de paysage vernaculaire, on l'aura compris, s'exprime beaucoup mieux en Brousse : le lacis des pistes, la mosaïque de parcelles tantôt pâturées, tantôt cultivées, tantôt encore laissées à une nature foisonnante y font pour beaucoup. L'habitat d'inspiration européenne, presque toujours modeste, même chez les ménages les plus aisés (photo 2), a gardé son caractère jusqu'au cœur des « villages ». Finalement, c'est dans les communautés kanak que la notion de paysage vernaculaire prend son sens le plus fort. On ne s'en étonnera pas. La notion de lieu et, au-delà, celle de paysage apparaissent comme très prégnantes dans les coutumes océaniques. On en a de bons exemples au Vanuatu à Tanna (Bonnemaison, 1997) et chez les Kanak de Nouvelle-Calédonie (Bensa, 1997, p. 84) :

... montagnes, rivières, habitats anciens, désignent des groupes exogames d'agnats, des terroirs, des chefferies. Ces toponymes choisis pour leur poids de mémoire balisent les paysages tout en pointant les traces que les hommes y ont inscrites. Comme les choses, les lieux, par leur seule pérennité, conservent tout le passé, toute la société.

Nous retiendrons qu'avec le développement croissant du phénomène urbain à Nouméa et dans sa périphérie, s'est instaurée une dichotomie bien plus forte que la dualité ethnique, entre les espaces urbains et la Brousse, comme si les disparités en milieu rural s'atténaient au vu d'un phénomène encore plus important.

## II – Des paysages au service du développement ?

À l'image de ce qui se passe dans de nombreux pays d'Europe, faut-il avoir en Nouvelle-Calédonie une politique volontariste en matière de paysage ? Quels en sont les enjeux en termes de développement ?

### 1 – Le paysage : un concept opérationnel à faire fructifier

Le concept de paysage devrait aujourd'hui se situer au centre de toutes les préoccupations touchant l'aménagement et le développement ; en Nouvelle-Calédonie, à condition de le fonder sur une véritable concertation populaire, il y aurait la possibilité de faire passer le paysage au rang de projets écono-

mique et social. Même si le paysage vernaculaire est d'abord construit par des individus et de petites communautés, les acteurs institutionnels détiennent un rôle essentiel dans son devenir. On rappellera à ce sujet la coexistence, dans l'archipel, de l'État français représenté par son Haut-commissariat, d'un Gouvernement et d'un Congrès gérant l'entité territoriale calédonienne, de trois provinces au rôle sans cesse accru, et de communes bien plus étendues qu'en Métropole. Les attributions laissées aux provinces sont suffisamment larges pour que celles-ci aient un rôle déterminant dans les politiques publiques influant sur le paysage. Si ce dernier mot revient obligatoirement dans les études d'impact, c'est malheureusement pour être aussitôt évacué en quelques lignes formatées. Cela a été notamment le cas dans l'expertise de 2004 du Groupe Roche sur le projet minier et métallurgique du Koniambo. La plupart des bureaux d'études profitent généralement de la faible sensibilisation des administrations et de l'absence de volonté politique sur le sujet pour ne rien proposer.

La question du paysage est pourtant abordée par un autre biais : dans toutes les communautés, on note, depuis les événements des années 1980, un engouement grandissant pour ce qui relève du patrimoine, terme à qui l'on a donné localement beaucoup plus de contenu qu'à celui de paysage (Lebigre et Angleviel, 2003) et qui est bien connu de tous à défaut d'être bien compris. En dépit d'efforts louables, dès l'enseignement primaire, pour faire comprendre aux futurs citoyens ce que sont les paysages, la population calédonienne a faiblement conscience de l'impact qu'elle peut avoir sur ceux-ci, et à plus forte raison que ces derniers peuvent avoir sur elle. En ce qui concerne le domaine des activités économiques, les responsables de la filière touristique, qui pourraient avoir un rôle moteur, ont pour la plupart une vision quelque peu étriquée du terme, le cantonnant à une image stéréotypée.

## 2 – Les enjeux économiques évidents d'une future politique du paysage

Aujourd'hui, partout dans le monde et contrairement aux apparences, l'élément « paysage » prend un sens de plus en plus fort. Cela se traduit dans le domaine de l'aménagement des territoires à travers les souhaits exprimés en matière de logement et d'activités de loisirs. Depuis quelques décennies, l'uniformisation des modes de vie et l'amélioration des niveaux de vie dans le monde ont induit une fâcheuse banalisation des paysages à l'échelle mondiale. En dehors de l'Europe, rares sont les États qui ont développé une véritable politique du paysage. Presque partout, nos contemporains se voient imposer des paysages urbains dans lesquels prédominent de grands immeubles sans âme et des lotissements interminablement reproduits sur le même modèle.

Par réaction, la demande de la part des mieux lotis, pour des paysages originaux, non stéréotypés, ou pour des cadres de vie à forte valeur identitaire va croissant.

La banalisation des paysages allant grandissant dans le monde, cette dynamique devrait s'emballer dans les décennies qui viennent, chacun ayant pu à la fois améliorer son niveau de vie et prendre conscience des dégâts collatéraux occasionnés tant du point de vue environnemental que paysager. Certains attraits propres au cadre de vie périurbain sont devenus un facteur important du choix résidentiel. Cela est valable à Nouméa, bien sûr, où l'effet de *riviera* explique les choix d'une partie non négligeable de la population, notamment ceux des retraités métropolitains installés à Nouméa. Par ailleurs, une grande partie des personnes vivant en milieu rural semble avoir fait le choix d'un genre de vie prenant en compte un cadre paysager auquel ils sont fortement attachés.

En terme d'investissements économiques, il est bien évident que le cadre de vie et, par extension, les paysages qui lui servent de toile de fond ne sont qu'un facteur annexe de l'intérêt que peut avoir un investisseur pour tel ou tel espace. Mais on sait que ce facteur joue aujourd'hui un rôle important au sein de certaines entités territoriales, notamment aux États-Unis, en France et à l'échelle de l'Union européenne. Il est même déterminant pour certaines localisations. On peut donc prévoir qu'au rythme actuel de la mondialisation, ce facteur jouera un rôle accru quel que soit le pays : grâce aux réseaux à haut débit, effectuer certaines tâches loin des centres de décision devrait en effet poser de moins en moins de problèmes.

On sait en Nouvelle-Calédonie le poids des paysages remarquables en terme d'attractivité touristique : la baie d'Oro sur l'île des Pins, le Saut du Guerrier à Maré, la Roche percée de Bourail, la Poule pondeuse de Hienghène, le Cœur de Voh, etc. Mais il serait utile de pousser la réflexion plus loin. Dans un pays où le coût de la vie est élevé, et ce malgré son éloignement géographique des grands centres de consommation mondiaux, très peu ont encore compris, îles Loyauté excepté, l'importance d'afficher une identité locale forte à travers l'élément paysager. Le développement « durable » d'activités touristiques et de loisirs sur l'ensemble du territoire calédonien devra rapidement prendre en compte cette dimension paysagère. Créer les conditions d'une attractivité accrue de l'archipel doit d'ores et déjà être considéré comme un bon placement sur le long terme. Cela devrait ainsi permettre de reconsidérer un certain nombre de projets fondés sur une vision locale émolliente qui consiste à reproduire ce qui se fait ailleurs en suivant les seuls effets de mode.



### 3 – Les enjeux de société induits par une politique du paysage

Dans l'accord de Nouméa (1998), il est bien précisé que

« Les sites sacrés selon la tradition kanak seront identifiés et juridiquement protégés, selon les règles applicables en matière de monuments historiques... »

Cela semble indiquer clairement l'importance donnée à la préservation et à la restauration d'une partie des paysages. Cela garantit également *a priori* à de nombreux sites, parfois connus par un tout petit nombre d'initiés en tant que lieux sacrés, une protection certaine contre la menace de bouleversements intempestifs.

Certaines actions récentes, qui ne visent aucune rentabilité, vont dans le sens d'une restauration de la composante identitaire des paysages. C'est notamment le cas de la restauration d'anciennes tarodières comme celles de la tribu de Mia à Canala ou celles de la vallée de Tiaty à la Conception par l'association Née Mwa Cîdîa (en français : « la renaissance du taro »). Il y a bien d'autres exemples : en Province Nord, une signalétique fondée sur les compétences des sculpteurs locaux imprime un ténu sceau identitaire aux lieux habités. La volonté actuelle de développer le réseau existant d'aires protégées conforte par ailleurs cette nouvelle dynamique.

Au-delà du fait autochtone, des actions sont souhaitables visant à mieux prendre en compte, à l'échelle de l'ensemble des composantes de la société calédonienne, l'élément paysager dans le développement social de la Nouvelle-Calédonie. S'attacher à collectivement préserver ou à reconstruire le paysage peut être une manière intéressante de construire ce « destin commun » appelé par l'Accord de Nouméa. La palette des choix, très vaste, apparaît comme imbriquée avec ceux qui ont trait à la gestion des territoires et à ce développement qu'on qualifie de durable. On peut rêver d'un modèle calédonien qui mettrait l'archipel sur le devant de la scène océanienne en lui donnant une longueur d'avance. Les domaines d'action sont innombrables : l'architecture au sens le plus large, les jardins, les voies de communication, la végétation ornementale, l'espace minier, etc. Les timides audaces des architectes ne concernent pour le moment que des bâtiments publics tels que des mairies, des établissements scolaires, des centres culturels, voire exceptionnellement des salles polyvalentes comme celle de Canala. En ce qui concerne la mine, les travaux d'analyse de P. Peyrolle-Drayton (2006) sur Thio (en collaboration avec la Société Le Nickel [SLN]) et de G. Lefranc (2007) sur le secteur de Goro [en collaboration avec le bureau d'étude Golder] ne sont pour le moment que les résultats de recherches pionnières isolées.



\*

Même si la plupart de ses habitants l'ignorent et si des signes d'uniformisation apparaissent un peu partout, la Nouvelle-Calédonie possède un patrimoine paysager vernaculaire de tout premier ordre. Les diverses formes d'habitat, de réseaux de voirie, d'agencement des parcellaires, de systèmes culturels, d'appropriation des milieux naturels, toutes choses méticuleusement mises en place au fil du temps, en dessinent la trame. Il y a bien des raisons, sociales et économiques, pour considérer ce patrimoine paysager comme une véritable richesse. Il y a fort à parier que dans les décennies qui viennent, touristes, investisseurs ou simples citoyens seront de plus en plus demandeurs de paysages non banalisés. En effet, sur une planète déjà gravement touchée par un phénomène d'uniformisation, travailler à conserver, ou mieux, à renforcer les caractères identitaires des paysages peut se révéler un excellent investissement à long terme. Cela va bien au-delà du propos économique. Comme l'ont bien compris les anciens des tribus kanak encore au contact des traditions, les paysages ont une valeur manifeste d'intégration sociale. Aussi est-il important de considérer ces paysages « ordinaires » comme un élément fondamental des rapports de l'ensemble des habitants de la Nouvelle-Calédonie avec leur passé et avec leurs racines. Mais il y a là un vaste chantier à mettre en œuvre pour développer une réflexion sur le sujet à l'échelle locale, celle des communes, et pour construire de nouvelles identités paysagères dans l'esprit de l'Accord de Nouméa. L'élaboration de celles-ci dépendra avant tout de la volonté des acteurs locaux, de la rapide prise de conscience qu'ils auront de l'intérêt à s'engager dans ce processus. Cela concerne directement l'aménagement des « villages »<sup>5</sup>, l'architecture des logements et des bâtiments publics, le choix des arbres ornementaux, etc. De ce point de vue, un gros effort d'éducation et de sensibilisation reste encore à entreprendre, en attendant le travail réglementaire que devrait permettre de mettre en place le futur schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie. Il y a là matière à une réflexion et à des actions qui, tout en assurant un certain rayonnement à la Nouvelle-Calédonie, pourront servir de modèle pour d'autres collectivités. On pense bien sûr à d'autres petits archipels du Pacifique mais aussi à une province comme celle du Guizhou dans laquelle coexistent de petites communautés détentrices d'un patrimoine paysager d'une valeur inestimable.

## Bibliographie

**Accord de Nouméa**, 1998 - *Journal Officiel de la République Française*, Paris, n° 121, 27 mai 1998, p. 8039, consulté sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

5. Terme utilisé en Calédonie pour désigner les bourgs.

**Angleviel F.**, 2003 - *Historiographie de la Nouvelle-Calédonie*. Paris : Publibook, 362 p.

**Bensa A.**, 1997 - La mémoire des lieux chez les Kanak, Nouvelle-Calédonie (Grande Terre). *Atelier*, n° 17, p. 83-89. (Maison René-Ginouès, Paris : Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative).

**Bonnemaison J.**, 1997 - *Les fondements géographiques d'une identité. L'archipel du Vanuatu. Essai de géographie culturelle*. Tome 1 : *L'arbre et la pirogue*, 540 p. Tome 2 : *Les gens des lieux. Histoire et géosymboles d'une société enracinée : Tanna*, 562 p. Paris : ORSTOM Éditions.

**Brinckerhoff Jackson J.**, 2003 - *À la découverte du paysage vernaculaire*. Arles : Actes Sud, 277 p. [Édition originale en anglais en 1984, traduction de X. Carrère].

**Convention européenne du paysage**, Florence, 20 octobre 2000 : [http://www.coe.int/T/F/Coopération\\_culturelle/Environnement/Paysage/](http://www.coe.int/T/F/Coopération_culturelle/Environnement/Paysage/)

**Doumenge J.-P.**, 1974 - *Paysans mélanésiens en pays Canala (Nouvelle-Calédonie)*. Talence : CEGET, Travaux et Documents de Géographie Tropicale n° 17, 220 p. [Thèse de troisième cycle, Géographie].

**Lebigre J.-M.**, 2010 – La valorisation des paysages de la Brousse calédonienne : un objectif digne d'intérêt ? In : Lebigre J.-M. et Dumas P., dirs. - *La Brousse calédonienne. Transformations et enjeux. Actes du 20<sup>e</sup> colloque Corail, Nouméa, 29-30 septembre 2007*. Paris : L'Harmattan, collection « Portes Océanes », p. 153-167.

**Lebigre J.-M. et Angleviel F.**, 2003 - Les lieux et les espaces du patrimoine en Nouvelle-Calédonie. In : Cosaert P. et Bart F., dirs. - *Patrimoines et développement dans les pays tropicaux. Actes des Journées de Géographie tropicale : 13-15 septembre 2001, Université de La Rochelle*. Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux – Dymset, collection « Espaces Tropicaux », n° 18, p. 587-596.

**Leenhardt M.**, 1937 - *Gens de la Grande Terre*. Paris : Gallimard, NRF, 223 p.

**Lefranc G.**, 2007 - *La problématique paysagère autour de Goro Nickel*. Nouméa : Université de la Nouvelle-Calédonie, Master « Développement territorial et aménagement du territoire », mémoire M1, 82 p.

**Mapou L.**, 1999 - Représentations et pratiques de l'espace foncier chez les Kanak de Yaté. In : David G., Guillaud D. et Pillon P. - *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins : 1989-1997*. Paris : Société des Océanistes, IRD, p. 103-120.

**Métais P.**, 1986 - Le « clan » canaque hier et aujourd'hui. *Les Cahiers d'Outre-Mer, Revue de Géographie de Bordeaux*, Pessac, n° 155, p. 249-274.

**Nouméa**, dimanche 25 janvier 2037. *Varangue*, Nouméa, 2006, n° 17, p. 52-57.

**Peyrolle-Drayton P.**, 2006 - *Projet d'aménagement paysager d'une zone minière : l'exemple de la commune de Thio*. Nouméa : Université de la Nouvelle-Calédonie, Master « Développement territorial et aménagement du territoire », mémoire M2, 69 p. et annexes.

**Saussol A., 1979 – *L'héritage : essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*. Paris : Sociétés des Océanistes, 500 p. [Musée de l'Homme : n° 40].**

## Résumé

Que ce soit à propos de l'aménagement ou de la conservation, la thématique « paysage » n'a jusqu'à présent qu'assez peu retenu l'attention des pouvoirs publics et des décideurs calédoniens. Sur cette petite entité territoriale océanienne, la prise de conscience paysagère apparaît comme balbutiante. Nous sommes partis du concept de « paysage vernaculaire », c'est-à-dire des paysages qui ont été construits localement par les communautés humaines. Quelle est leur réalité en Nouvelle-Calédonie ? Quel intérêt y aurait-il à développer la conscience paysagère dans l'archipel ? La dynamique de patrimonialisation amorcée depuis quelques années pourrait être élargie aux paysages et s'appliquer à différentes échelles territoriales : provinces, communes, tribus. Dans un monde menacé par l'uniformisation, travailler à conserver et, mieux, à renforcer les caractères identitaires des paysages ne peut que se révéler un excellent investissement à long terme. On pense d'abord au tourisme, mais cela concerne également l'aménagement du territoire, tout projet paysager bien conçu se répercutant positivement sur les équilibres sociaux et économiques. Au-delà de la Nouvelle-Calédonie, il y a là matière à réflexion pour toutes les collectivités insulaires océaniques.

**MOTS-CLÉS :** Nouvelle-Calédonie, Océanie, paysage, projet de développement, patrimoine, territoires, identité, aménagement du territoire, tourisme, dynamiques sociales et environnementales, mine.

## Abstract

### ***Vernacular landscapes and local development in New Caledonia***

*Whatsoever about the development or conservation, the topic "landscape" has so far relatively little attention from governments and Caledonian policy makers. On this small Pacific territorial entity, the awareness landscape appears as infancy. We started from the concept of "vernacular landscape", that is to say, of landscapes that were built by local human communities. What is their reality in New Caledonia? What interest would there be to develop awareness landscape in the archipelago? The a few years old dynamics of heritage processes could be extended to apply to different landscapes and territorial levels: provinces, municipalities, tribes. In a world threatened by standardization, working to conserve and better, to strengthen landscape character identity can only be a good long term investment. One thinks first of tourism, but it also relates to the land, all well-designed landscape project is impacting positively on the social and economic balances. Beyond New Caledonia, there is food for thought for all Pacific insular communities.*

**KEYWORDS :** *New Caledonia, Pacific Islands, landscape, project of local development, territories, identity, management of territories, tourism, social and environmental dynamics, mining.*